

Département du Gard

COMMUNE DE VERFEUIL  
12 Place Jean Marcel  
30630 VERFEUIL

## SEANCE DU 7 juin 2024

Nombre de conseillers :  
Exercice : 12  
Présents : 9  
Votants : 12

**L'an deux mil vingt-quatre et le vendredi 7 juin à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Chantal PESENTI, Maire.**

Date de la convocation :  
3 juin 2024

Présents : Mme PESENTI Chantal, Mme ROBERT Myriam, M MICHAILLE Gérard, Mme COURCIER Nadine, M DONAT Jean-Marc, M CORBA Sébastien, Mme IMBERT Franceline, M GERONDEAU Lucas, M L'HOTEL Olivier

Date d'affichage :  
3 juin 2024

Secrétaire de séance : Mme IMBERT Franceline

Absents excusés avec procuration :  
AJASSE Éric – TOLEDO Florent –MARC Sylvain

Absents non excusés :

La séance débute à 20 h 10

Madame le Maire fait signer la feuille de présence.

Mme IMBERT Franceline est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire fait lecture à l'Assemblée du dernier compte rendu du conseil municipal du 12 avril 2024 qui est signé et approuvé.

## Vote

POUR	CONTRE	ABSTENTION
9	0	0

## BOX MEDICALE

Les collectivités territoriales ont la possibilité d'installation d'une box médicale. Cette solution innovante est créée pour améliorer l'accès aux soins médicaux, une des réponses à la désertification médicale apportée aux collectivités territoriales. Cette cabine médicale autonome, connectée à un réseau de près de 300 professionnels de santé, est conçue pour faciliter les téléconsultations dans divers domaines médicaux, accessible à tous les administrés, y compris les personnes âgées ou handicapées.

Madame le Maire dépose sur le bureau le devis de l'installation (avec assistance et maintenance durant 4 ans) il s'élève à : 59 000 € HT : 39 000 € box + 20 000 € accès aux services

Des subventions peuvent être octroyées aux collectivités territoriales auprès des organisme suivants : Contrat territorial aide départementale, DETR, Fonds de concours agglomération du Gard Rhodanien, Fonds Régional d'Investissement le montant des subventions pouvant aller jusqu'à 80 %.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- Accepte le principe de l'installation d'une box médicale sur la commune.
- Demande que Madame le Maire dépose les demandes de subventions auprès des organismes suivants : DETR – FONDS REGIONAL D'INVESTISSEMENT – FONDS DE CONCOURS AGGLOMERATION DU GARD RHODANIEN- CONTRAT TERRITORIAL DEPARTEMENTAL

### Vote

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

## DETACHEMENT PARCELLE DU DOMAINE PUBLIC

- Madame le Maire expose aux conseillers municipaux que lors de la vente de sa maison, Monsieur BAUZERAND s'est trouvé confronté à un problème cadastral. Aujourd'hui, le nouveau propriétaire souhaite régulariser le foncier sur lequel a été construit un garage sur le domaine public et ce depuis plus de 40 ans. Il nous est demandé de bien vouloir procéder à la régularisation de ce foncier appartenant au domaine non cadastré communal. Il est donc nécessaire de le cadastrer (affecter une parcelle et procéder à une extraction du domaine public. Pour cela, un géomètre expert doit être mandaté pour permettre la réalisation de détachement du domaine public.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des membres présents et représentés :**

- Prononce le déclassement du domaine public communal
- Autorise le cabinet de géomètre à procéder aux travaux de détachement du domaine public
- Dit que les frais de géomètre et notaire seront à la charge de : la commune
- Ces frais seront répercutés sur le prix de vente de cette parcelle
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce transfert

### Vote

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	1	0

## RETRAIT DELIBERATION DU 12 AVRIL 2024 INSTAURANT LA PRIME INFLATION

La séance ouverte, Madame le Maire dépose sur le bureau le courrier de la Préfecture demande le retrait de la délibération N° 2024-023 du 12 avril 2024.

Après avoir lu le courrier de la Préfecture,  
Considérant les erreurs entachant la délibération du 12 avril 2024

**Le conseil municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- De retirer la délibération N° 2024-023 du 12 avril 2024
- De reprendre une délibération afin de régulariser la situation à l'égard la prime pouvoir d'achat

### Vote

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

## FIXATION DES MODALITES DES INDEMNITES POUR HEURES SUPPLEMENTAIRES

La compensation des heures supplémentaires peut être réalisée, en tout ou partie, sous la forme d'un repos compensateur et qu'à défaut de compensation sous forme d'un repos compensateur, les heures supplémentaires accomplies sont indemnisées. Cela concerne les agents de catégorie C et B (adjoint technique et adjoint administratif) (fonctionnaires titulaires, stagiaires et aux agents contractuels de droit public).

Il est rappelé que les heures supplémentaires ne peuvent excéder 25 heures par mois, sauf lors de circonstances exceptionnelles, sur décision de l'autorité territoriale, le comité social territorial en étant immédiatement informé.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- D'instituer le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.) en faveur des agents susceptibles de les percevoir, dès lors que l'emploi occupé implique la réalisation effective d'heures supplémentaires et que le travail supplémentaire réalisé n'a pas fait l'objet d'une compensation sous la forme d'un repos compensateur, décidée expressément par l'autorité territoriale.

### Vote

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

## PRIME INFLATION

Conformément au décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023, une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire est instituée en faveur des agents publics territoriaux. Il appartient à l'organe délibérant de fixer, pour chaque niveau de rémunération prévu par le barème et dans la limite des plafonds décrétés, un montant de prime et de définir les modalités de son versement.

Pourront prétendre à cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle les agents de droit public.

- D'instituer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle ainsi proposée.

Vote		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

### QUESTIONS DIVERSES :

#### Renégociation contrat MEAC

Madame le Maire dépose sur le bureau de dossier négociation de forage engagé entre la commune de Verfeuil et la société MEAC. Le contrat actuel expire le 5 février 2025 il y a donc lieu de revoir le contrat de location.

La société MEAC a pour proposer d'acheter la parcelle de la partie usine et de revoir les tarifs concernant la production de granulats et de vente de stérile.

**Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- D'étudier les propositions avec l'exploitant MEAC (rachat du terrain de l'usine, négociation du stérile et du granulats, garanties)
- Autorise Madame le Maire tout document se rapportant à cette opération

#### Composition du bureau de vote – élections du 9 juin 2024

Présidente du bureau : Mme PESENTI Chantal

Président adjoint : Mr CORBA Sébastien

De 8h00 à 11h00 : PESENTI Chantal, COURCIER Nadine, MICHAILLE Gérard

De 11h00 à 15h00 : CORBA Sébastien, IMBERT Franceline, ROBERT Myriam

De 15h00 à 18h00 : PESENTI Chantal, GERONDEAU Lucas, L'HOTEL Olivier

#### Miroir route de St Marcel

Mme RAVARD demande la mise en place d'un miroir en face du numéro 982 route de St Marcel, pour améliorer la sécurité et la visibilité.

Des travaux sont prévus et ils peuvent être consultés en mairie. Nous avons travaillé avec le Conseil Départemental, sur ce dossier, avec des travaux prévus en 2025.

*M GERONDEAU, M DONAT et M MICHAILLE quittent la séance à 21h50.*

### Plaque vibrante

Un devis de réparation chez Cévennes Matériel, a été réalisé pour la plaque vibrante, d'un montant de 488 € HT.

### Fossé Chemin du Pijoulas

Le fossé est dans un terrain privé, le propriétaire a la charge de l'entretien et de son débroussaillage.

### Problèmes de visibilité

Des courriers vont être envoyés aux propriétaires afin de tailler les haies gênantes à la visibilité et cachant les panneaux de circulation.

### Agrès

La Région Occitanie octroie à la commune, une subvention de 1 550 € pour la réalisation des travaux d'installation et de fourniture d'une aire d'agrès.

### Demande d'installation sur terrains privés ou communaux

Le projet « Porte de l'imaginaire » cherche un terrain pour dédier des événements de types médiévaux et archéologiques. Ce dossier va être suivi par M CORBA qui va recevoir le porteur du projet.

### Nouvelle entreprise sur la commune

M GODARD vient de s'installer sur la commune et a créé une entreprise de mécanique.

### Régularisation de parcelles communales

- Monsieur TRESSOL cède la parcelle C576 (451m<sup>2</sup>) ou est situé l'abri bus Collongres à la commune de Verfeuil pour une valeur de 500 € (1.11 € le m<sup>2</sup>)
- Echange des parcelles C740 et C743 entre Monsieur LEVALLET et la commune. Superficie échangée 64 m<sup>2</sup> pour une valeur égale de 71.04 € (1,11 € /m<sup>2</sup>)
- Echange de la parcelle C 737 appartenant à Mme SERRE Valérie pour une superficie de 16 m<sup>2</sup> à la commune, contre la parcelle C739 appartenant à la commune pour une superficie de 14 m<sup>2</sup> : pour une valeur de 17.76 € (1.11 €/m<sup>2</sup>)
- Mr DUBOIS cède la parcelle E1086 (25 m<sup>2</sup>) à la commune de Verfeuil pour une valeur de 27.75 € (1.11 €/m<sup>2</sup>)

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.*

La secrétaire de séance  
Franceline IMBERT



Madame le Maire  
Chantal PESENTI



